



## Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du vendredi 26 septembre 2025

**N° CS\_2025\_09\_3**

Objet : **MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES EN CYBERSECURITE**

Date de convocation : **vendredi 19 septembre 2025**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 03 octobre 2025**

**Président de séance** : Monsieur MILLET Pierre-Alain

**Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :**

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur DUGUA Axel, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence, Monsieur BON Gaël

**Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :**

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain)

**Étaient absents ou excusés :**

Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BONY Vincent, Monsieur ELIEN Thierry

Le SITIV exploite pour ses villes adhérentes une infrastructure mutualisée composée de datacenters sécurisés, d'environ 15 hyperviseurs, d'une ferme Citrix, de sauvegardes Veeam, de bases Oracle et d'équipements de sécurité tels que firewalls Fortinet et WAF applicatifs. Le syndicat assure un Plan de Continuité et de Reprise d'Activité mutualisé.

Dans un contexte de menaces de cybersécurité croissantes (rançongiciels, compromission, fuite de données), il est nécessaire de renforcer la gouvernance SSI, la conformité réglementaire (ISO 27001, NIS2, RGPD) et les capacités opérationnelles.

Le périmètre général du marché est le suivant :

Bénéficiaires :

- Le SITIV en tant qu'entité centrale.
- Les communes adhérentes au SITIV qui pourront bénéficier des prestations dans le cadre de la mutualisation . Licences logicielles, systèmes d'exploitation, virtualisation de serveurs, sauvegarde, bases de données, virtualisation d'accès aux applications

Portée fonctionnelle :

- La gouvernance SSI (politiques, procédures, pilotage, conformité réglementaire).
- Les expertises techniques nécessaires à la sécurisation des infrastructures et services numériques opérés par le SITIV.
- Les audits et évaluations indépendantes (organisationnelles, techniques, réglementaires).
- Les tests offensifs permettant de mesurer la résilience des systèmes.
- La sensibilisation et la formation des différents acteurs (agents, élus, directions).

Domaines couverts :

- Infrastructures informatiques exploitées par le SITIV (datacenters, virtualisation, stockage, sauvegardes, réseaux, solutions de sécurité).
- Applications et services métiers mutualisés mis à disposition des communes.

- Données traitées par le SITIV, y compris les données à caractère personnel relevant du RGPD.
- Processus de gouvernance et de pilotage SSI, en lien avec le SMSI en cours de construction.

Le SITIV et ses communes membres disposeront ainsi de larges catalogues de services référencés par le prestataire correspondant aux besoins décrits.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**8 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- d'approuver le lancement d'un marché en appel d'offre ouvert, pour une durée initiale de 12 mois, reconductible trois fois par périodes de même durée, soit une durée maximale de 4 ans, pour un montant maximum de 500 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché relatives à la consultation dans la limite de la réglementation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,**